

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

Membres présents : B. BARDET, M. CANTIN, L. CARON, F. CHABERT, JM CURNILLON, J.P. CORDENOD, P. FAUVET, G. GAUGE, D. GOUDARD, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, G. RAMAKERS, JL REVEL, K. SUTTER, E. STUTZ, M. WIEL

Absents :

Excusés : P. PARE, M. HARNAL, O. JOLY, F. BOUDOURESQUE, M. PUDDU, C. PUVILLAND, P. ROBIN

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 14 décembre 2018

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu est approuvé. 4 abstentions pour absence.

Rapport annuel d'assainissement et rapport annuel réseau de chauffage 2017

Comme tous les ans, le maire doit rendre compte à l'assemblée des rapports de l'année antérieure (2017) sur le prix et la qualité du service d'assainissement et du réseau de chaleur. Les rapports sont rédigés en application du dispositif visant à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu. Chaque élu a reçu une copie de ces rapports.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- N'émet aucune réserve et
- Accepte les rapports tel que présentés par Madame le Maire

Convention de prestation de services entre la CA3B et la commune dans le cadre du transfert de la compétence assainissement

Suite au transfert de la compétence assainissement, pour donner le temps nécessaire à la CA3B de mettre en place, au sein des territoires exploités en régie, une organisation intégrée et opérationnelle, il convient que cette dernière puisse, à titre transitoire, s'appuyer sur les services techniques communaux, lesquels sont les mieux à même d'assurer les impératifs de continuité et de sécurité du service.

C'est à ce titre que la commune sera amenée à effectuer des prestations de services auprès de la CA3B, en s'appuyant sur les compétences techniques et de proximité qu'elle exerçait préalablement à ce transfert de compétences.

Pour organiser les conditions de réalisation de ces prestations de services, il est proposé de passer entre la commune et la CA3B une convention sur le fondement de l'article L.5216-7-1 du code général des collectivités territoriales, qui permet à la CA3B de confier par convention

« la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres ».

Les prestations assurées par la commune s'appuieront notamment sur du personnel et des moyens matériels communaux affectés par celle-ci à l'exercice de ces prestations. La commune demeure employeur du personnel assurant ces prestations.

L'évaluation de la valeur des prestations de service effectuées par la commune au profit de la communauté d'agglomération tient compte du temps passé par le(s) agent(s) communal(aux) pour réaliser les prestations confiées, et prend en compte l'indemnisation des matériels utilisés. Cette évaluation s'appuie sur une base unitaire de 35 000 € par équivalent temps plein annuel (ETP), comprenant le salaire chargé, le matériel et équipement, et diverses sujétions. Cette base tient compte de l'ensemble des charges nécessaires à l'exécution du service. Il ressort que 0.942 ETP est affecté à la réalisation de la prestation par la commune de Val-Revermont au profit de la CA3B (soit un montant annuel de 33 000 €).

La convention est passée pour une durée maximum d'une année à compter du 1^{er} janvier 2019, et pourra être renouvelée par tacite reconduction, dans la limite d'une durée de trois ans.

Aucun des agents communaux ne sera muté à la CA3B ; mais à terme la CA3B pourrait assumer cette compétence avec son personnel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention telle que présentée.

Assurance dommages ouvrage et tout risque chantier de la Mairie

Suite à consultation, il a été décidé de retenir l'offre la mieux disante proposée par la SMACL assurances :

Dommages ouvrages : 17 897.20 €

Tous risques chantier : 5 251.89 €

Le conseil prend note de cette décision.

Tarifs camping

Les tarifs ont été étudiés par la commission tourisme. Cette augmentation ne concernera que certains tarifs. D'une part pour se remettre au niveau du marché et d'autre part en prévision des futurs aménagements (notamment le changement des locatifs). Les prix proposés restent toutefois plutôt bas par rapport à ce qui se pratique autour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les tarifs tels que proposés par la commission tourisme.

Location des salles communales

Arrivée de JP CORDENOD à 20 H 59

Il est proposé une mise à jour du règlement et une revalorisation de certains tarifs à compter du 1^{er} janvier 2019, sachant que la dernière augmentation date de janvier 2016. Chaque

conseiller a reçu un fascicule récapitulatif toute la procédure et les tarifs relatifs aux locations des salles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte cette mise à jour telle que présentée.

Arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général les travaux d'arasement des seuils par le SIEA Sevron Solnan

Les travaux d'arasement de 2 seuils transversaux situés sur le Sevron, aux lieux-dits La Combe et Lionnière, sur les communes de Val-Revermont et Saint Etienne du Bois et portés par le SIEA Sevron-Solnan, consistent en la restauration du milieu aquatique. Ils sont déclarés d'intérêt général.

Le seuil de la Combe, situé à Saint Etienne du Bois, constitué de 7 poteaux béton et de blocs rocheux, sera démonté.

Le seuil au lieu-dit Lionnière, situé en limite de Saint Etienne du Bois et de Val-Revermont, constitué de 2 poteaux bois et de ferrailles, sera également démonté.

Un compte-rendu de chantier sera adressé à la police de l'eau, qui pourra à tout moment, en cours de chantier, intervenir sur le site pour toute mesure ou vérification qu'elle juge nécessaire.

Cette information est donnée suite à la demande de Monsieur le Préfet, en application en application de l'article R181-44 du Code de l'environnement,

Marché Résidence autonomie Les Mousserons

L'ouverture des plis a eu lieu le 23 novembre 2018

	objet
LOT1	Petites démolitions, désamiantage, maçonnerie
LOT 2	Menuiseries extérieures PVC
LOT 3	Isolation plâtrerie peinture plafonds suspendus
LOT 4	Menuiseries intérieures bois
LOT 5	Carrelage, faïence
LOT 6	Revêtements des sols souples
LOT 7	Plomberie, sanitaire, ventilation
LOT 8	Electricité, courants faibles
TOTAL ESTIMATION	915 000 €
TOTAL DES OFFRES	750 225.30 €

Des négociations sont actuellement en cours, le choix définitif sera annoncé lors du prochain conseil.

Les résidents ont été informés du programme des travaux et de l'obligation de déménager de leur logement afin de pouvoir effectuer les travaux en 3 phases. Une augmentation de loyer de 50 €/mois a également été annoncée, avec une possibilité pour ceux qui le souhaitent de passer au prélèvement automatique. Le forfait électricité sera supprimé. Chaque appartement disposant d'un sous-compteur, l'électricité sera facturée selon la consommation réelle relevée mensuellement par la responsable de la résidence.

Points sur les travaux

-Panneaux photovoltaïques atelier des services techniques :

Deux offres ont été reçues.

	SOLAR INVEST	SOLARTEC
Total HT	48 330 €	44 345 €
Total TTC	57 996 €	53 214 €

Après l'étude menée par Alec01, il est proposé que le marché soit octroyé à la société SOLARTEC, mieux disante, pour un montant HT de 44 345 € (soit 53 214 € TTC). Il est à noter que cette société fournit des panneaux photovoltaïques de fabrication française (entreprise Photowatt, de Bourgoin Jallieu).

Pour rappel, les investissements se rapportant aux services techniques cette année s'élèvent à :

- Construction du bâtiment : 375 872 € (hors main d'œuvre des agents techniques pour la réalisation du bardage)
- Panneaux photovoltaïques : 53 214 €
- Acquisition de matériel : 160 261 € (tracteur, épareuse, master, grande remorque, 2 petites remorques avec 36 barrières Vauban chacune)

TOTAL : **589 347 € TTC**, sur un budget prévisionnel de 650 000 €

-Mairie

Une visite de chantier est prévue vendredi 21 décembre avec la commission et les élus volontaires. Les travaux de démolition intérieure sont effectués à 80 %. La découverte de rocher sous les fondations n'a pas compromis la continuité du chantier et n'a pas nécessité l'intervention de brise roches. Les travaux de rabaissement des tableaux de fenêtre sont d'une grande technicité et seront réalisés par des Compagnons, tailleurs de pierre.

Mme le maire envisage de proposer des visites de chantier aux élus et aux habitants. Le conseil émet quelques réserves quant à la sécurité de ces visites, notamment en période de démolition. Un encadrement spécifique devra être mis en place afin de ne pas mettre en danger les futurs visiteurs.

-Assainissement

Les travaux sont en cours aux Bourdonnières et en Vavres. Après la trêve des fêtes, les entreprises reprendront le chantier :

Pettini : reprise le 7 janvier

Falaise : reprise le 14 janvier

Socatra : démarre le 7 janvier

Compte-tenu du transport des terres vers Lucinges, les engins salissent les routes. Le nettoyage a été demandé aux entreprises responsables.

-salle de sport : remplacement des luminaires et des boîtiers à jetons.

Les travaux se sont déroulés la semaine dernière, comme prévu.

Les monnayeurs commandant les éclairages sont remplacés par des boutons presseur, avec le mode de fonctionnement suivant :

A chaque fois que l'on appuie dessus, l'éclairage est relancé pour une durée d'1h30.

Lors du départ, on n'éteint pas. Il ne faut pas appuyer sur les interrupteurs, car cela relance l'éclairage. Quoi qu'il arrive, l'éclairage sera coupé à minuit.

Les monnayeurs commandant le chauffage ont été remplacés par des interrupteurs à clefs, sauf les 2 petites salles de l'étage (bureau PRF et Dojo).

Ca3b : point sur le projet de territoire

Madame le maire fait le point sur l'avancée du projet de territoire porté par la CA3B. Ce document stratégique définit la vision des élus pour l'avenir du territoire, fixe un cap, traduit des ambitions et priorise les actions à engager pour y parvenir.

Il se décline en 5 grands axes :

-le développement économique (accompagnement des entreprises, économie solidaire, rééquilibrer l'offre commerciale, développement de l'agriculture durable, conforter le territoire comme territoire universitaire)

-Le service aux habitants (associer les habitants aux projets, développer l'offre médicale, petite enfance, seniors, équipements sportifs, offre culturelle, eau et assainissement, déchets)

-Mobilité (transport urbain, scolaire et desserte du territoire)

-Habitat

Avec en transversal, la transition écologique (réduire la consommation énergétique, augmenter la production d'énergies renouvelables, qualité de l'air, biodiversité, qualité des paysages et qualité de l'eau).

Le 21 janvier, tous les élus du territoire seront invités à un après-midi d'ateliers participatifs sur les différentes thématiques. Chaque élu pourra participer à 2 ateliers. Cet après-midi se clôturera par les vœux du Président.

Tour des commissions

Voirie : une réunion est prévue en janvier pour la programmation 2019

Culture : le programme de la saison hiver est intégré dans le bulletin municipal. Des flyers seront distribués dans les commerces.

Communication : les bulletins sont chez l'imprimeur

Tourisme : la commission a travaillé sur le renouvellement des locatifs. Des constructeurs de mobil-home vont être rencontrés. La décision devra être prise pour juin. Un projet de parcours aménagé pour la pratique du VTT est à l'étude. Sont également prévus l'achat d'une structure de jeux pour les jeunes et la réfection des terrains de volley et de foot.

Seniors : Le repas avec les familles s'est bien déroulé et le moment de « soupe ciné » avec l'espace jeunes a été bien apprécié.

Ecole : la commission va se réunir pour définir le programme d'investissement à réaliser au niveau de l'informatique. Une rencontre a été organisée entre les classes de CM et la municipalité.

Questions diverses

Projet SEMCODA : une rencontre a eu lieu avec le nouveau Directeur. Les projets de Cuisiat et Pressiat vont être totalement revus. Une nouvelle réunion est prévue fin janvier.

INSEE : Le nombre d'habitants au 01/01/2019 est de 2 536 habitants.

Rappel de dates :

-Vœux de la commune : le vendredi 11 janvier à 19h.

-conférence territoriale le 15 janvier à 18h30

-Conférence annuelle des élus : lundi 21 janvier à 15h. Vœux de la Ca3b à 18h30.

Prochain Conseil Municipal : le jeudi 24 janvier 2019.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !!!!

La séance est levée à 22 H 10